

GROUPE CYNETIQUE ARLESIEN

SOCIÉTÉ DE CHASSE

AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE



pour l'Organisation des Chasses
la Répression du Braconnage
la Destruction des Nuisibles

• FONDÉ EN 1931 •

Siège Social : 7, Place d'York

Quartier des Alyscamps

13200 ARLES

Tél. : 04.90.93.26.35

Télécopie : 04.90.96.56.44

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 08 JUIN 2007

COMTE RENDU MORAL SAISON 2006/2007

PREAMBULE

La saison dernière le GCA a été sous le coup d'une accusation de recel de lapins braconnés suivie d'une mise en examen. Notre président a dû faire face à la justice dans une procédure à laquelle on ne s'attendait pas. Malgré la maladie et l'hospitalisation prolongée de notre Président pendant plusieurs semaines, ce dernier a su faire face avec courage à ses obligations en tant que personne morale. Il vous en parlera plus en détail au cours cette assemblée.

CHASSE D'EAU

La saison de chasse au gibier d'eau a été mauvaise dans son ensemble.

De l'ouverture à la fermeture rares furent les tableaux dignes de ce nom. La raison essentielle en est le manque de froid cet hiver. À l'exception d'une petite semaine hivernale où le moral est revenu, l'hiver lui n'est pas venu. Il a fallu que notre Président tape sur la table pour éviter une fermeture anticipée. Pourtant la saison préparatoire avait bien commencé. Tout d'abord le remplacement de nos deux pompes électriques au Grand Pâty grâce en partie à une subvention du Conseil Général des B du Rhône à hauteur de 60% de l'investissement. Je rappelle que cet investissement a été rendu obligatoire du fait qu'une des deux pompes été hors d'usage. Elle avait 23 ans. L'autre pompe a été entièrement révisée. Compte tenu du débit des nouvelles pompes, il a fallu mettre un tuyau de fort diamètre en bordure de la Cigoulette pour les alimenter en quantité suffisante.

De plus des travaux de disquage ont été réalisés sur une grande partie des marais du Pâty, de Goyère, des Jasses d'Albaron et de la Chassagne. Ces travaux ont été réalisés pour l'essentiel par Messieurs ARIAS Cédric et VIGLIANI Nicolas que nous remercions. Pour la Chassagne, les travaux d'entretien qui avaient débuté ont été arrêtés par le fermier Monsieur JALABERT.

Pour le Pâty de Goyère, après avoir respecté un assèchement prolongé nécessaire pour lutter contre la "jussie", nous avons passé du round up manuellement sur une grande partie de la surface envahie. Je remercie l'équipe qui s'est chargée de ce travail délicat et pénible.

Cette année encore le manque de pluie nous a contraint à demander à Monsieur GUILLOT de Méjanes de pomper au mois de décembre. Le coût total des frais de pompage dans Goyère, s'est élevé à la somme de 5300 €.

Cette saison le Conseil d'Administration a pris la décision de faire couper des roseaux sur une partie du Grand Pâty au mois de novembre. Ce vote majoritaire a entraîné avec regrets le départ de Messieurs ARIAS et VIGLIANI du Conseil d'Administration.

Pour des raisons professionnelles, Monsieur Jean Luc RACHET, Vice-président et responsable de la commission de l'eau a laissé sa place à Monsieur Philippe TENA. Nous le remercions pour le travail qu'il a accompli durant son mandat. Il reste cependant membre du Conseil d'Administration, rattaché à la commission de l'eau. Nous souhaitons la bienvenue à Philippe qui a accepté de relever le défi.

CHASSE DE TERRE

Une ouverture satisfaisante dans son ensemble. Les efforts consentis toute la saison par l'équipe de Monsieur Paul MAZOYER ont porté leurs fruits. Outre les travaux d'entretien permanents (remplissage des abreuvoirs, des agrainoirs), nous avons également réalisé des travaux de girobroyage ainsi que l'installation d'un dispositif qui empêche les véhicules de type 4x4 et autres voitures de pénétrer dans le bois de Négriès (mise en place de chaînes cadénassées avec support en béton ainsi que l'édification de monticules de terre).

A notre connaissance plus de 40 lièvres ont été prélevés sur le territoire de la Crau et les comptages nocturnes nous encourageant à poursuivre nos efforts.

Les perdreaux ont été relativement nombreux mais toujours aussi difficiles à chasser.

Pour les lapins les résultats sont satisfaisants mais là encore nous ferons des efforts supplémentaires.

Cette année nous avons pris la chasse de La Tour d'Alaing (100 ha) seulement quelques jours avant l'ouverture. Nous adressons nos remerciements à la propriétaire, Madame ZITA, pour la confiance qu'elle nous témoigne.

Chaque année a lieu le nettoyage de la Crau, du Pâty et des principales drailles. Il est toujours regrettable de constater, que certains d'entre nous, prennent systématiquement nos territoires de chasse pour leurs poubelles.

Nous vous rappelons que toute infraction commise à cet effet, entraînera automatiquement un retrait de carte.

Nous remercions ceux qui respectent notre environnement.

BATTUES AUX SANGLIERS

Les années se suivent et heureusement ne se ressemblent pas. La saison qui vient de s'écouler a vu le GCA organiser sept (7) battues aux sangliers grâce aux efforts soutenus et à la passion, de son chef de battue Monsieur Bernard MALASSAGNE et de son suppléant Monsieur Alain FOUSSON.

Trois furent organisées sur les terrains de NEGRIES/NEGREIRON/CROSSE SUD, deux (2) à TOURTOULEN, deux (2) au COUCOU MARAIS. Le résultat est de vingt quatre (24) sangliers tués ce qui peut être considéré comme un tableau satisfaisant. Pour en arriver à ce résultat il aura fallu quatre cent quatre vingt sept (487) appels téléphoniques passés par Monsieur Alain FOUSSON afin de réunir cent treize (113) postiers du GCA pour participer à ces battues.

Nous adressons un grand merci à tous les membres de l'équipe des battues et nous leur donnons rendez-vous pour la saison prochaine.

DRAILLES COMMUNALES

Le Tribunal de Grande Instance de Tarascon a rendu son jugement dans l'affaire qui oppose la commune d'Arles et le Groupe Cynégétique Arlésien contre Messieurs Gilles CHEVALIER et Nicolas CARTIER dans le litige sur le droit de chasse sur la draille de Vazel.

Le jugement rendu le 15 février 2007, déboute la commune d'Arles de l'ensemble de ses demandes. Déboute le GCA de l'ensemble de ses demandes. Déboute le GFA de la Tour de Vazel et le GFA de Beaujeu de leur demande de Dommages et Intérêts pour procédure abusive. Condamne la commune d'Arles et le GCA à payer au GFA de Beaujeu et au GFA de la Tour de Vazel, la somme de 2000 € chacune au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile. Condamne la commune d'Arles et le GCA aux dépens distracts au profit de maître BAYARD conformément aux dispositions de l'article 699 du nouveau code de procédure civile. Ordonne l'exécution provisoire.

Dans cette affaire, qui à ce jour a duré sept ans, le GCA sur les conseils avisés de Maître DEBAURIN a décidé en accord avec notre municipalité, de se pourvoir en appel de ce jugement qui par ailleurs ne remet pas en cause à ce jour la chasse sur les autres drailles. Vous pouvez compter sur notre détermination pour aller au bout de l'action juridique.

Un peu plus réjouissant, sous la conduite Monsieur Stéphane MARIGNAN et de son équipe, nous avons installé un système de passerelle sur les points noirs de la draille Marseillaise. Un grand merci à tous.

LOTO ET JOURNÉE DES ANCIENS

Ce treizième loto organisé au profit de la « Journée des Anciens » n'a pas eu la réussite escomptée et la foule que nous étions en droit d'attendre n'était pas au rendez-vous. Nous vous renouvelons notre demande de faire un effort très particulier pour attirer à cette manifestation le plus de monde possible. Il en va de la survie de cette journée si chère à nos Anciens. Si nous pouvons, avec l'aide de nos généreux donateurs, organiser malgré tout cette année encore cette manifestation, qu'en sera-t-il l'année prochaine si les sociétaires, leur famille, leurs amis ne font pas massivement acte de présence et de générosité à ce loto ?

RÉGULATION DES NUISIBLES

Cette année l'Arrêté Préfectoral qui nous autorisait à piéger les renards et différents mustélidés a été attaqué devant le Tribunal Administratif de Marseille par l'ASPAS. Le Tribunal Administratif de Marseille a cassé cet arrêté. Il autorise jusqu'à nouvel ordre le seul piégeage des ragondins.

À ce jour des centaines de ragondins ont été éliminés par l'équipe de Monsieur Adrien AIELLO.

CONCLUSIONS

Une saison qui a nécessité une nouvelle fois une somme considérable de travail de la part des membres du CA et de la Garderie.

Il est toujours plus facile de critiquer, de dénigrer, de faire passer de fausses informations afin de déstabiliser l'action des bénévoles, que d'œuvrer pour le bien de tous.

Une nouvelle fois, si vous avez besoin de faire taire des rumeurs où si vous avez envie de venir vérifier les comptes, adressez vous directement à nous.

Nous nous réunissons tous les mardis à 18h30 à notre siège, la porte vous est grande ouverte et vous serez les bienvenus.

Sachez également que vous pouvez contacter notre Président sur le téléphone portable du GCA (06 08 94 32 83). Il vous répondra comme il l'a toujours fait.

Nous vous souhaitons une bonne année cynégétique 2007/2008

Le Secrétaire Général
André ARSAC